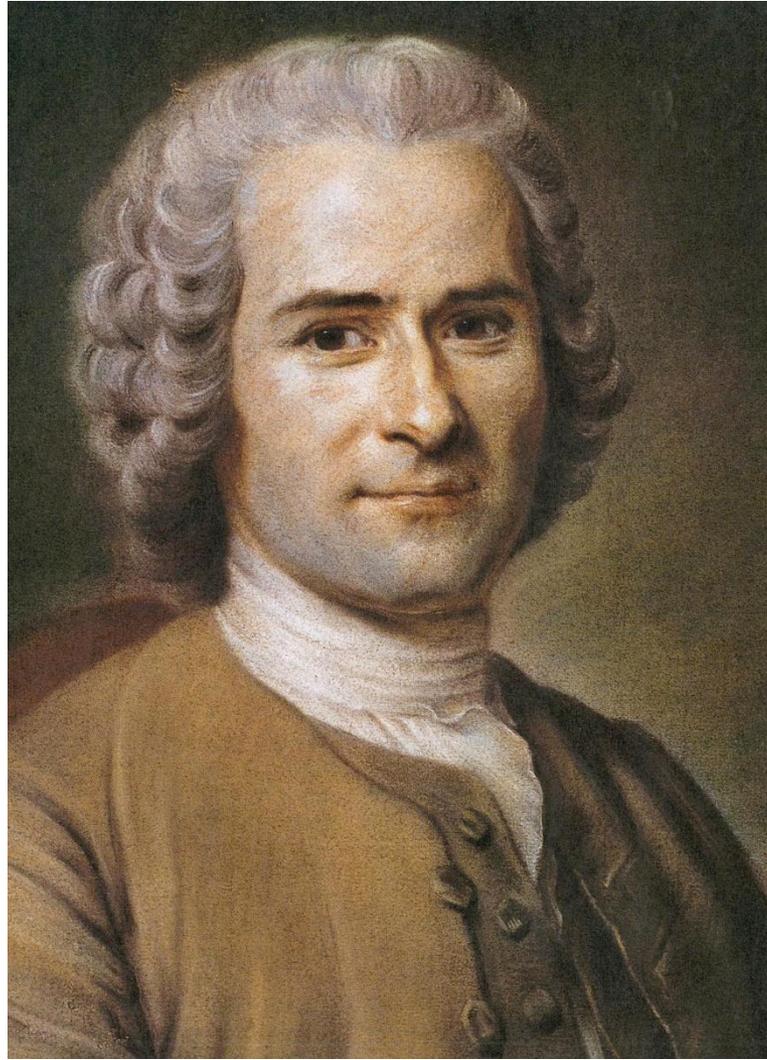


# Jean-Jacques Rousseau

(1712 – 1778)



**Naissance le 28 juin 1712 à Genève.**

**Sa mère meurt le 7 juillet des suites de l'accouchement.**

**1722 : Isaac Rousseau s'enfuit en France pour échapper à une injuste condamnation à la prison.**

**1723: le peigne brisé de Melle Lambercier et l'injuste punition.**

**1725 : Ducommun frappe violemment Jean-Jacques accusé à tort de faire de la fausse monnaie.**

**14 mars 1728 : les portes de la ville sont fermées avant l'heure.**

**1729 : installation chez Mme de Warens.**

**1744 : secrétaire auprès de l'ambassadeur de France à Venise.**

**1745: compose les arrangements d'une comédie – ballet de Voltaire et Rameau.**

**1745 : liaison avec Thérèse Levasseur.**

**1750 : Discours sur les sciences et les arts.**

**1755 : Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes.**

**Voltaire : « On n'a jamais tant employé d'esprit à nous rendre bêtes. Il prend envie de marcher à quatre pattes quand on lit votre ouvrage. »**

**1762 : publication du Contrat social et de l'Emile. Rousseau est décrété de prise de corps. Trouve refuge dans le comté de Neuchâtel.**

**1765 : circulation d'un pamphlet anonyme: « Sentiment du citoyen ». Sa maison est attaquée à coup de pierres. Rencontre David Hume. Mariage avec Thérèse.**

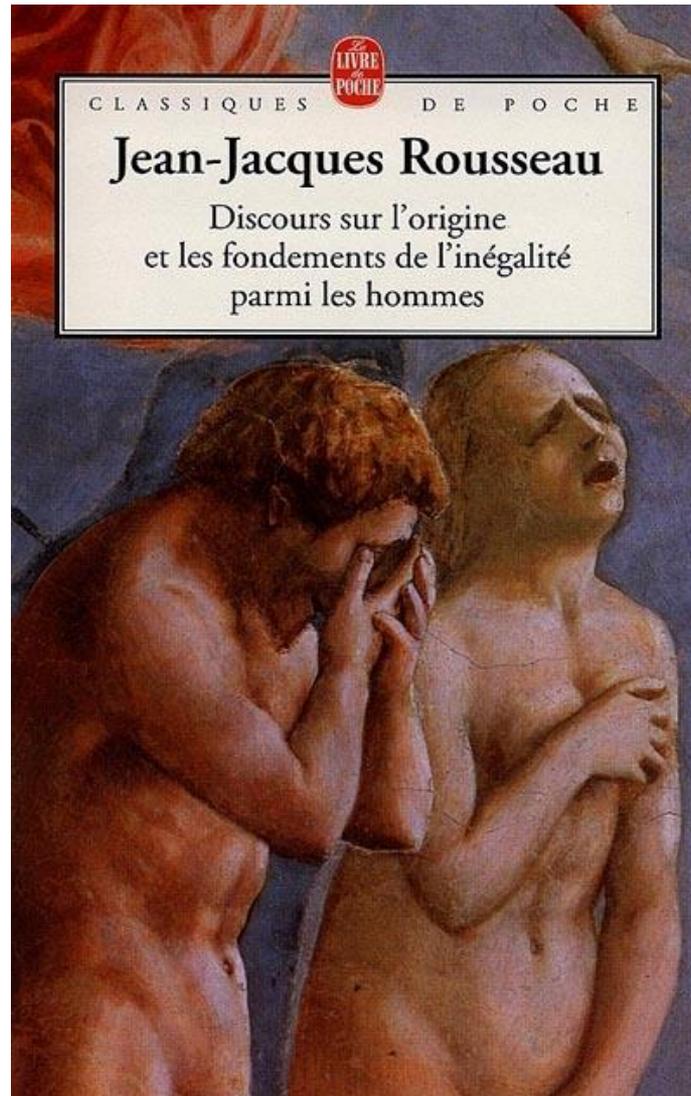
**1772 : veut déposer ses Dialogues sur l'autel de Notre-Dame de Paris.**

**1776 : compose les Rêveries d'un promeneur solitaire.**

**2 juillet 1778 : décède à Ermenonville.**

**1794 : transfert de ses cendres au Panthéon.**

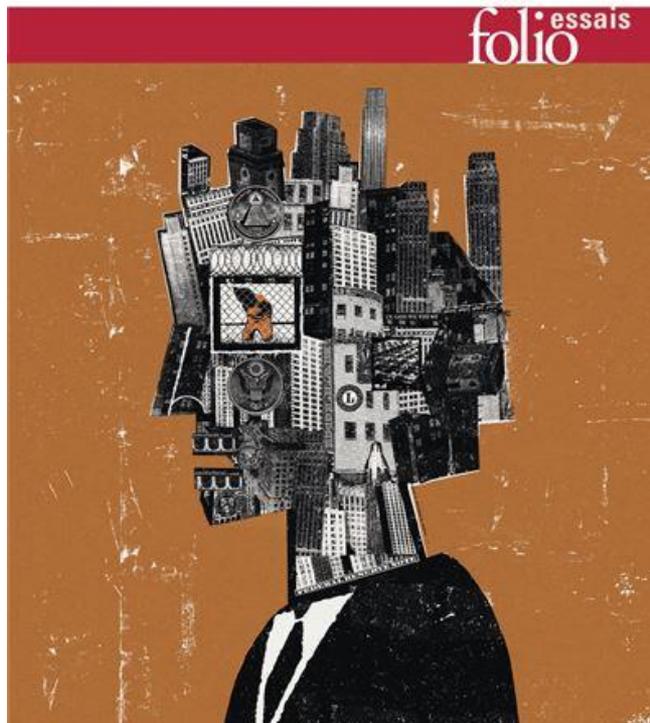
**Quelle est la source de l'inégalité parmi les hommes  
et si elle est autorisée par la loi naturelle ?**



*« Je fus surpris que l'académie eut osé proposer une telle question, mais parce qu'elle avait eu ce courage, je pouvais bien avoir celui de la traiter, et je l'entrepris. »*

# Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs ?

Jean-Jacques Rousseau  
**Discours sur  
les sciences  
et les arts**



*« Je me trouvais devenu, pour ainsi dire, auteur à l'âge où l'on cesse de l'être et homme de lettres par mon mépris même pour cet état. »*

« Quelle est l'origine de l'inégalité parmi les hommes

- Un fait

et si elle est autorisée par la loi naturelle ? »

- Un droit

**L'état de nature n'est  
qu'une hypothèse.**

# Description de l'homme à l'état de nature

- physique
- métaphysique
- moral

*« Il est donc bien certain que la pitié est un sentiment naturel, qui, modérant dans chaque individu l'activité de l'amour de soi-même, concourt à la conservation mutuelle de toute l'espèce. C'est elle qui nous porte sans réflexion au secours de ceux que nous voyons souffrir : c'est elle qui, dans l'état de nature, tient lieu de lois, de mœurs et de vertu, avec cet avantage que nul n'est tenté de désobéir à sa douce voix .*

*C'est elle qui détournera tout sauvage robuste d'enlever à un faible enfant, ou à un vieillard infirme, sa subsistance acquise avec peine, si lui-même espère pouvoir trouver la sienne ailleurs.. (...) Ce n'est pas encore de la compassion mais juste de l'identification à autrui. Ainsi la pitié ne suppose rien d'autre que la sensibilité, elle est le fruit de la sensibilité, de la sensation de souffrance identifiée. C'est pourquoi la pitié est un sentiment naturel. »*

**L'homme naturel est**

**robuste et heureux**

**libre et perfectible**

**conduit par l'amour de soi et la pitié**

*« L'homme est né libre et partout il est dans les fers. »*

**Le moment décisif :**

**l'instauration de la  
propriété privée**

*« Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus, si vous oubliez que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne... »*

*...Mais il y a grande apparence, qu'alors les choses en étaient déjà venues au point de ne pouvoir plus durer comme elles étaient ; car cette idée de propriété, dépendant de beaucoup d'idées antérieures qui n'ont pu naître que successivement, ne se forma pas tout d'un coup dans l'esprit humain. Il fallut faire bien des progrès, acquérir bien de l'industrie et des lumières, les transmettre et les augmenter d'âge en âge, avant que d'arriver à ce dernier terme de l'état de nature. Reprenons donc les choses de plus haut et tâchons de rassembler sous un seul point de vue cette lente succession d'événements et de connaissances, dans leur ordre le plus naturel. »*

**En quoi la propriété privée est-elle le moment fondateur de la société civile ?**

**Que s'est-il passé avant pour qu'on en arrive là ?**

**La propriété privée**

A white downward-pointing arrow with a blue outline, centered between the first and second boxes.

**Le travail**

A white downward-pointing arrow with a blue outline, centered between the second and third boxes.

**Le besoin**

A white downward-pointing arrow with a blue outline, centered between the third and fourth boxes.

**Le gaspillage**

L'amour propre

L'amour de soi

**La transmission des biens par héritage**



**La servitude**



**La pénurie**



**La violence**

*« Les lois sont toujours utiles à ceux qui possèdent et nuisibles à ceux qui n'ont rien. »*

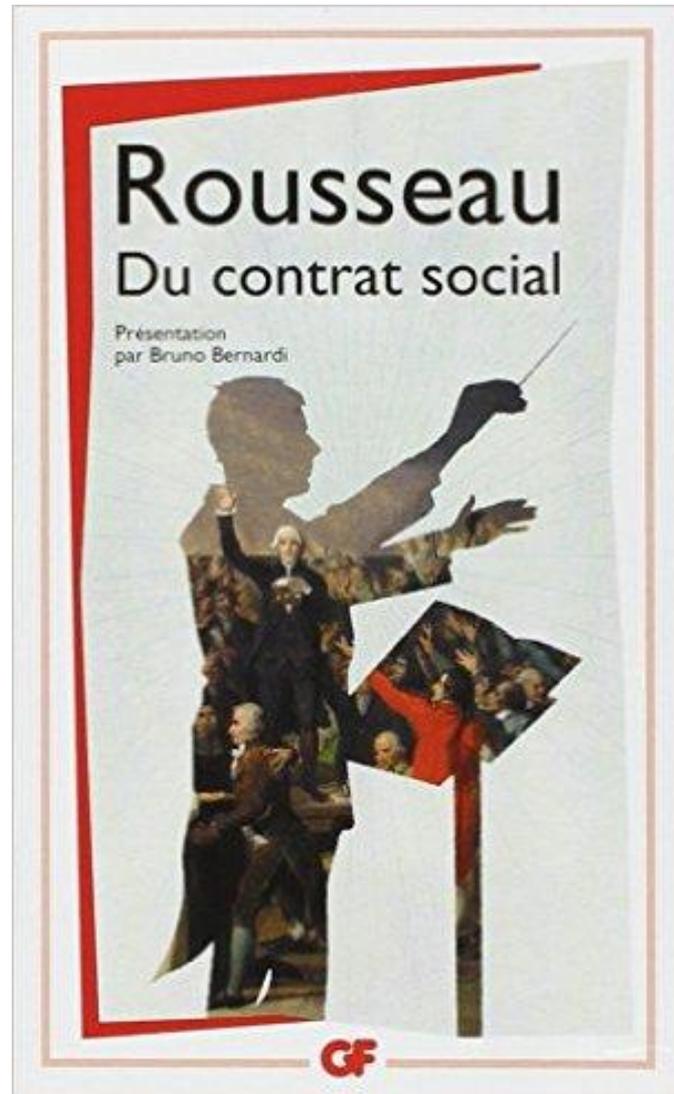
**Que s'est-il passé  
avant pour qu'on en  
arrive là ?**

*« Chacun voulut être regardé et l'estime publique eut un prix. »*

*« Pour le poète, c'est l'or et l'argent, mais pour le philosophe ce sont le fer et le blé qui ont civilisé les hommes et perdu le genre humain. »*

*« Il ne saurait y avoir  
d'injure là où il n'y a  
point de propriété. »*

# Du contrat social 1768



*« L'homme est né libre et partout il est dans les fers. »*

*« Une forme d'association  
qui défende et protège la  
personne et ses biens et  
par laquelle chacun  
n'obéisse qu'à lui-même et  
reste aussi libre  
qu'auparavant. »*

*« L'obéissance à la loi  
qu'on s'est prescrite  
est liberté. »*

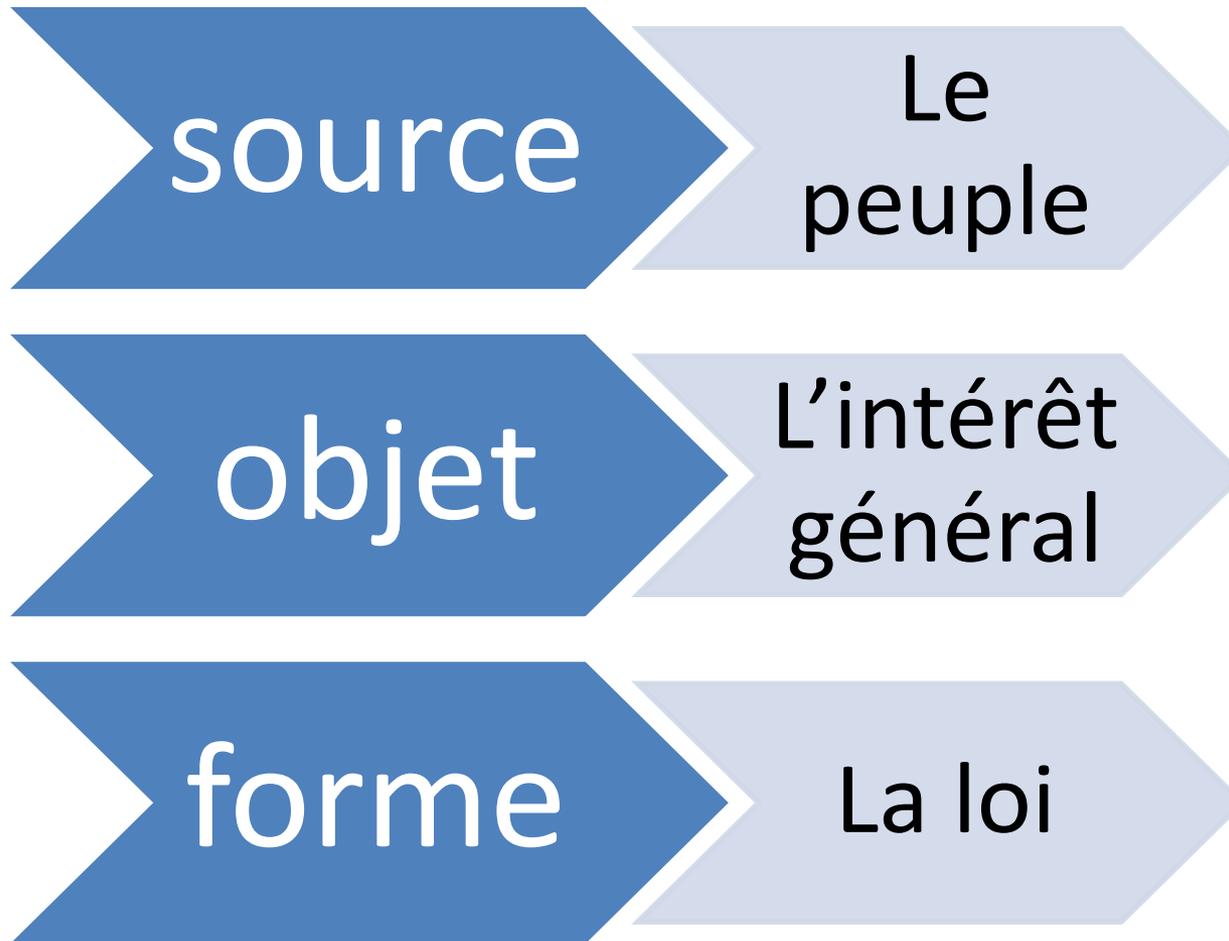
*« Ces clauses, bien entendues, se réduisent toutes à une seule, savoir, l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté : car, premièrement, chacun se donnant tout entier, la condition est égale pour tous, et la condition étant égale pour tous, nul n'a intérêt de la rendre onéreuse aux autres... »*

*...Enfin, chacun se donnant à tous ne se donne à personne, et comme il n'y a pas un associé sur lequel on n'acquière le même droit qu'on lui cède sur soi, on gagne l'équivalent de tout ce qu'on perd, et plus de force pour conserver ce qu'on a. »*

*« Réduisons toute cette balance à des termes faciles à comparer. Ce que l'homme perd par le contrat social, c'est sa liberté naturelle et un droit illimité à tout ce qui le tente et qu'il peut atteindre; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et la propriété de tout ce qu'il possède. »*

*Pour ne pas se tromper dans ces compensations, il faut bien distinguer la liberté naturelle, qui n'a pour bornes que les forces de l'individu, de la liberté civile, qui est limitée par la volonté générale, et la possession, qui n'est que l'effet de la force ou le droit du premier occupant, de la propriété, qui ne peut être fondée que sur un titre positif. »*

# La volonté générale



La volonté générale est la volonté d'un citoyen quelconque qui, consulté sur des questions qui concernent l'intérêt général, est capable de faire abstraction de ses préférences personnelles et donne un avis qui pourrait en droit recevoir l'approbation unanime de ses concitoyens et qui serait susceptible d'être érigé en loi universelle valable pour tout le corps social.

La volonté générale  
ne peut être injuste.

*« Quand je dis que l'objet des lois est toujours général, j'entends que la loi considère les sujets en corps et les actions comme abstraites, jamais un homme comme individu ni une action particulière. Sur cette idée, on voit à l'instant qu'il ne faut plus demander à qui il appartient de faire des lois, puisqu'elles sont des actes de la volonté générale; ni si le Prince est au-dessus des lois, puisqu'il est membre de l'État; ni si la loi peut être injuste, puisque nul n'est injuste envers lui-même; ni comment on est libre et soumis aux lois, puisqu'elles ne sont que des registres de nos volontés. »*

*« Le pouvoir législatif qui est le souverain a besoin d'un autre pouvoir qui exécute, c'est-à-dire qui réduise la loi en actes particuliers. »*

**Le souverain**

Le peuple



**Le gouvernement**

Les commis du peuple



Les sujets

Les individus

*« Le spectacle de l'injustice et de la méchanceté me fait encore bouillir le sang de colère; les actes de vertu où je ne vois ni forfanterie ni ostentation me font toujours tressaillir de joie et m'arrachent encore de douces larmes. »*

FIN

*« Il y a donc trois sortes d'aristocratie : naturelle, élective, héréditaire. La première ne convient qu'à des peuples simples; le troisième est le pire de tous les gouvernements. La deuxième est le meilleur ; c'est l'aristocratie proprement dite. »*